Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Altertumskunde : Neue Folge = Indicateur d'antiquités suisses : Nouvelle série

Herausgeber: Schweizerisches Landesmuseum

Band: 10 (1908)

Heft: 4

Artikel: Le cimetière du Boiron de Morges

Autor: Forel, F.-A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-158588

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le cimetière du Boiron de Morges.

Par *F.-A. Forel.*

(Fin.)

Fouille IX, 11 octobre 1906. *Inhumation.*

Mêmes témoins que pour la tombe VIII.

Dalle horizontale de 75—55—10 cm, en gneiss alpin, à 70 cm sous le gazon. A côté de la dalle, à 1,2 m sous le gazon, est un lit de gros pavés, dans de la terre sans os ni charbons; il n'y a pas de foyer.

La dalle soulevée laisse voir le bord supérieur d'une vaisselle funéraire, consistant en cinq vases placés côte à côte, en cercle, à savoir:

a) trois sébilles en terre rouge ou rougeâtre, mesurant 12 cm de diamètre supérieur, 5,5 cm de hauteur et 4 cm de diamètre de fond (B. 94*, 96*, 97*) (fig. 94 [1]). Les deux premières de ces sébilles portent sur leur fond, face interne, une empreinte de rosette en cercles concentriques, faite évidemment par la pression d'une épingle de bronze, type du fruit de pavot, la même rosette qui est caractéristique des grands bracelets du bel âge du bronze. C'est une marque du potier, la plus ancienne que je connaisse; elle détermine et précise l'âge de la tombe: âge du bronze.

b) Un pot de terre plus grossière, de 12 cm au col, et de 10 cm de haut, le fond plat ayant 5 cm de diamètre (B 95*).

c) Un tas de vases assez grossiers empilés les uns sur les autres, au moins quatre vases superposés, si j'en juge d'après les fragments, inrecomposables du reste (B 98).

d) Une des sébilles, a, formait elle-même l'étage supérieur d'une autre pile de cupules et de vases entassés les uns dans les autres; au moins quatre vases divers (B 97 bis). Ces deux piles de vases entassés sont une répétition et une confirmation de ce que j'ai décrit dans la tombe VII. Je n'ai pas d'explication valable à en offrir.

Il y avait au total au moins une douzaine de vases dans cette vaisselle funéraire.

Aucun de ces vases ne renfermant de cendres ou d'os calcinés, ils étaient des vases funéraires. Nous n'avons trouvé nulle part d'indice de foyer. Etait-ce bien une tombe? N'était-ce pas plutôt la vaisselle funéraire d'une tombe à inhumation, comme ce que nous avons vu dans la sépulture complexe VI et VIII? A cette question répond la trouvaille de la fouille X.

---

[1]) Voyez p. 210, tome X, cahier 3, de cette Revue.

Fouille X, 24 janvier 1907. *Inhumation.*

Nous avons le complément de la sépulture désignée sous le nom de tombe IX dans la découverte faite par le maître carrier, E. Panchaud. Un squelette était étendu dans une fosse, à 1,5 m sous le gazon, presque immédiatement adjacente à la tombe IX; à quelle distance de celle-ci? à 1 m ou 2 m au plus, nous ne pouvons le dire exactement, le monument de la tombe IX ayant disparu par suite de l'exploitation de la carrière. Un éboulement avait entraîné le squelette avant mon arrivée; les os recueillis sont en bon état, peu décalcifiés: ils n'exigent pas de gélatinisation conservatrice. Le crâne a pu être reconstitué presque entièrement (B 99).

Voici d'après les notes de M. A. Schenk la description générale du squelette: „Masculin adulte; crâne, mésaticéphale; indice céphalique 78,0; bosses pariétales bien développées, sinus frontaux faibles, glabelle peu proéminente; ligne courbe supérieure de l'occipital saillante, l'occipital formant un léger chignon. Tibias platycnémiques; humérus vigoureux, à forte torsion; cubitus fortement incurvé dans la région supérieure. Squelette dénotant une suractivité musculaire remarquable. La taille calculée d'après la méthode Manouvrier: 1,57 m". Cette taille est peu élevée; la moyenne de hauteur des recrues militaires vaudoises, à l'âge de 19 ans est actuellement 1,65 m,[1]) donc 8 cm de plus que celle de notre homme de la tombe X.

Comparez les détails avec ceux du crâne de la tombe VI, aussi squelette masculin; les différences sont très marquées. Il y avait déjà dans ces populations diversité prononcée dans les formes zoologiques du crâne.

Sur la partie supérieure du thorax, Panchaud a recueilli deux épingles de bronze (B 100* et B 101*), l'une et l'autre sans tête de 10 et 12 cm de long; puis deux anneaux de bronze, B 102* et B 103, (fig. 91, p. 202 au fascicule précédent), l'un d'eux était traversé par une des épingles. Ces quatre pièces ont une belle patine vert-sombre, sous une couche épaisse de tuf d'oxydation. Notons ce détail intéressant: épingles sur le thorax et non derrière la tête, sur un squelette masculin.

Cette tombe X était tout près, presque immédiatement en contact avec le monument funéraire de la fouille IX, où nous n'avions trouvé ni squelette, ni foyer, ni urne incinéraire. Je n'hésite pas à réunir ces deux appareils et à en former une sépulture à inhumation, complexe. Un cadavre en terre libre sans caveau mortuaire; à côté de lui, ou à ses pieds, une dalle recouvant une vaisselle de vases funéraires. C'est semblable à ce que nous avons vu dans la sépulture complexe VI—VIII. La seule différence à signaler entre les deux monuments est que le squelette de la tombe VI portait un vase posé entre ses jambes, et que ce vase manque au squelette n° X;

[1]) Dr. J. Morax. Le cadastre sanitaire du Canton de Vaud p. 8. Lausanne 1899. Corrigez le chiffre de 1. 45 m. pour la taille moyenne des recrues vaudoises donnée dans le Dictionnaire géographique de la Suisse, Tome V pag. 196, deuxième colonne, dernier alinéa. Neuchâtel 1907.

il y avait en outre un pavé souterrain près du monument de la tombe IX. L'orientation des squelettes, qui est dans certains cas signalée comme caractéristique, n'est pas constante dans notre cimetière du Boiron: les squelettes des tombes I et X étaient couchés de SE. à NW., celui de la tombe VI était du SW. au NE.

Fouille XI, 17 mai 1907. *Incinération.*

En présence de MM. H. Monod et d'Andiran. La tombe consiste en un caisson mortuaire de quatre dalles verticales, de 80 à 90 cm de long, 55 à 60 cm de haut, le sommet des dalles étant à 35 ou 40 cm sous le gazon. Une des pierres, celle du côté d'orient, était inclinée en dedans du caisson. Pas de dalle de couverture; celle ci n'avait-elle pas été enlevée par la pioche ou la charrue d'un cultivateur?

En explorant le caisson je trouve, jusqu'à 60 cm sous le gazon, de la terre végétale pure; au dessous une terre de remplissage contenant quelques rares charbons et fragments d'os, quelques menus tessons de poteries. Cette terre de remplissage que je suppose avoir été versée au moment de la fermeture du caveau, dépassait de 10 cm au moins l'orifice supérieur des vases funéraires que je vais décrire; ces derniers sont donc été enterrés et recouverts de terre pendant la cérémonie funèbre, et ils étaient probablement, comme je l'ai dit à propos de la tombe III, fermés par quelque bouchon de matières végétales.

Au milieu du caisson, à 70 cm sous le gazon était la vaisselle funéraire consistant en un groupe de six vases en terre fine noire, très fusés, déjà fendus en nombreux fragments qui tombent au moindre attouchement. Ils sont serrés les uns contre les autres, tous inclinés à l'ouest par suite de la pression de la dalle orientale du caveau, qui penchait en dedans.

Ces vases sont: fig. 139, B 104*, pot à anse de 17 cm de diamètre du col, B 105* de même avec une anse 15 cm de diamètre du col, B 106*, Urne sans anse, type caractéristique des palafitteurs du bronze. B 109* sébille de 14 cm de diamètre supérieur, semblable aux n°s 94, 96, 97 de la tombe IX; B 110, vase en fragment, enfin B 107* sébille de 14 cm de diamètre supérieur, qui se distingue de toutes les autres en ce que son fond, au lieu d'être plat, forme un pied creux, de type très-spécial que je ne connais que dans un vase tout semblable pêché dans le palafitte des Pierrettes, près Ouchy [1]) par le professeur H. Carrard, n° 8550 du Musée archéologique de Lausanne, et dans trois vases de Mörigen, au Musée historique de Berne. Le „Pokal" de Wollishofen, [2]) palafitte de l'âge du bronze du lac de Zurich, est du même type, mais d'ornementation plus compliquée.

---

[1]) Le palafitte des Pierrettes, très pauvre, était jusqu'à présent d'âge indéterminé; l'identité de son vase avec celui du cimetière du Boiron B 107 m'autorise à l'attribuer à l'âge du bronze.

[2]) Cf. Heierli, loc. cit. p. 218.

Aucun de ces vases ne contenait des cendres ou des ossements, c'étaient donc des urnes funéraires; c'était la vaisselle funéraire. Les vases reposaient

139. Vases divers de la tombe XI réduction 0.24.

sur un lit de cendres, charbons, ossements et tessons de pot, un foyer formant plafond de la chambre mortuaire, pas de pavé. Pas trace de bronze. C'était une sépulture à incinération.

Tombe XII, 20 mai 1907. *Incinération.*

E. Faravel me fait rapport sur l'ouverture, en mon absence, d'une tombe rencontrée par les ouvriers dans l'excavation de la carrière du Boiron. La sépulture consistait en une petite dalle dressée dans le sol, à côté d'un foyer de charbons et débris d'os, sans vaisselle funéraire; aucun vase ou débris de poterie. Dans le foyer il a recueilli un fragment d'épingle, de 7 cm de long, courbé, avec les oxydations et boursouflures du bronze ayant subi l'effet du feu, bronze recuit (B 111, fig. 91 [1]).

[1]) Voyez p. 202, tome X, cahier 3, de cette Revue.

Pas de squelette ou partie de squelette autre que les débris d'os du foyer: sépulture à incinération sans urnes funéraires; le patient avait été incinéré, enveloppé dans ses vêtements, ce qui est prouvé par l'épingle calcinée.

En résumé, des faits constatés par mes prédécesseurs et par moi-même il résulte que le cimetière du Boiron était celui d'une peuplade de l'âge du bronze, de la même civilisation que les Palafitteurs, de la grande cité de Morges par exemple. Cela est prouvé:

a) par les bronzes trouvés dans les tombes du Crêt du Boiron, bracelet Chevalier, et bracelet de la Bibliothèque (B 1*).

b) par les bronzes trouvés par les ouvriers et réunis dans la collection du collège de Morges, entr'autres par les bracelets Forel (B 3* et 4*).

c) par les bronzes trouvés dans cinq des douze tombes récemment explorées sous ma surveillance.

d) par les poteries, vases funéraires et vase cinéraire 88 b, tous du type de l'âge du bronze.

e) par la marque du potier au fond des vases B 94*, 96* de la tombe IX, qui a été faite en imprimant la tête d'une épingle de bronze, spéciale aux Palafitteurs.

f) par l'absence de toute pièce archéologique des âges de la pierre.

g) par l'absence de toute pièce archéologique des âges du fer.

Les tombes du Crêt du Boiron, les tombes ouvertes et décrites par M. Monod, les douze tombes des fouilles actuelles forment un ensemble homogène qui appartient à l'âge du bronze et plus précisement au bel âge du bronze des Palafitteurs.

Dans cette conclusion j'élimine expressément les achats faits par A. Colomb, signalés plus haut. Ce matériel, quelle que soit la provenance, n'est pas utilisable dans l'étude qui nous occupe.

Pour ne pas faire trop de répétition je renvoie les conclusions détaillées que je puis tirer de l'étude de nos douze tombes au résumé général de ce mémoire. Mais je dois insister cependant sur le fait le plus important qui résulte de l'étude de ces douze tombes. En réunissant ensemble les sépultures complexes VI—VIII d'une part et IX - X d'autre part, nous avons dix appareils funéraires qui sont tous différents les uns des autres, qui se distinguent par quelque détail plus au moins considérable. Il n'y avait donc pas unité dans les mœurs funéraires, il n'y avait pas uniformité de rite. Les règlements municipaux concernant les sépultures n'étaient pas encore impératifs. — Cela nous explique en grande partie la confusion qui a régné jusqu'à présent dans les déductions des archéologues suisses sur les mœurs funéraires des Palafitteurs.

Si j'essaie de grouper systématiquement ces dix appareils sépulcraux j'obtiens :

Sépultures à inhumation, Tombes I, VI, VIII, IX, X.
Sépultures à incinération, II, III, IV, V, VII, XI, XII.
Caisson mortuaire, II et XI.
Dalle de couverture horizontale, I, II, VII, VIII, IX.
Dalle verticale, XII.
Pavés, II, III, IX.
Vases funéraire (vaisselle funéraire), II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, XI.
Urne cinéraire, VII.
Foyers, II, III, IV, V, XI, XII.
Piles de vases, VIII, IX.
Bronzes, I, II, VI, X, XII.

Les deux tombes IV et V qui se ressemblent assez pour rentrer dans une même catégorie, n'ont pas été ouvertes par moi ; je ne puis répondre qu'il n'y ait pas quelque différence.

Les deux appareils sépulcraux VI—VIII et IX—X sont très semblables malgré les petites différences d'un vase sur les jambes du squelette n° VI, et du pavé souterrain de la tombe IX.

Dans l'unité générale, les dissemblances prédominent. Ma conclusion de l'absence de rites funéraires uniformes est démontrée par l'ensemble des faits que j'ai recueillis.

6. Les palafittes voisins du Boiron.

Tout dans le mobilier funéraire nous oblige à attribuer les sépultures du Boiron aux Palafitteurs de l'âge du bronze. Mais nous sommes arrêtés par une difficulté ; nous ne connaissons pas, dans le voisinage immédiat du Boiron les ruines d'un palafitte qui semble suffisant pour les expliquer. Les villages lacustres qui se suivent le long de la rive jusqu'à deux kilomètres de distance sont, du NE au SW :

1. La grande cité de Morges, bel âge du bronze, à 2 km du Boiron.

2. La station de la Poudrière, petit palafitte de la pierre, à 800 m du Boiron.

3. La station du Boiron découverte par moi en 1894, au large du Stand du Boiron devant le cimetière que nous décrivons. Mais cette ruine ne montre que quelques pilotis très-envasés, sans que la couche archéologique arrive au jour. Ce n'était guère qu'une seule cabane, car les douze pilotis que j'ai vus ne représentent pas un village ; l'âge archéologique en est inconnu.

4. A 1 1/4 km à l'ouest du Boiron est la grande cité de l'âge de la pierre, connue sous le nom de station de Fraidaigue.

Enfin à 2 1/2 km au sud-ouest du Boiron dans le golfe de St-Prex est une station du bronze ; mais elle ne nous retiendra pas, car elle était

manifestement desservie par le cimetière de la Moraine que nous allons mentionner bientôt.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des palafittes de l'âge de la pierre, Fraidaigue et la Poudrière.

Nous nous trouvons en présence d'une réelle difficulté: il n'y a pas dans le voisinage du Boiron un village de Palafitteurs du bronze auquel je puisse, sans hésiter, attribuer le peuplement du cimètière que nous exploitons. Nous pouvons faire trois suppositions:

a) Ou bien les douze pilotis de la station du Boiron appartiennent à l'âge du bronze, et sont le dernier reste, seul émergé, d'une grande station qui serait enfouie sous le sable des alluvions du ruisseau voisin et sous la vase. Il n'y aurait du reste pas nécessité de faire appel à un village très peuplé pour expliquer les quelques tombes, une centaine au plus, que mes prédécesseurs et moi-même avons constatées au Boiron. Au taux de 10 pour mille pour la mortalité annuelle des adultes,[1]) en deux cents ans, un hameau de cinquante habitants aurait fourni les cent décès.

b) Ou bien il y avait sur la colline du Boiron un sanctuaire de puissante attraction qui aurait engagé les Palafitteurs de la grande cité de Morges à faire un trajet de plus de deux kilomètres pour aller enterrer leurs morts au Boiron. Les habitants de la ville de Morges actuelle font le même chemin, à deux cents mètres près à la même distance, pour y chercher leur champ du repos. Le petit nombre des tombes du Boiron me fait écarter cette hypothèse. Le cimetière d'une bourgade de 1500 à 2000 habitants comme la grande cité de Morges eût exigé une beaucoup plus vaste surface, les tombes y étant aussi dispersées que ce que nous avons vu; les cent tombes auraient été remplies en six ou huit ans.

c) Ou bien encore il y aurait eu, à côté des tribus lacustres de Palafitteurs, des tribus terrestres de la même peuplade qui auraient eu entr'autres un village dans la voisinage du Boiron, et le cimetière que nous décrouvrions lui aurait appartenu. Nous retrouverons un cas analogue, aussi difficile à expliquer, quand nous traiterons des tombes de Montreux.

Jusqu'à meilleur avis, c'est à la première solution que je me range. C'était le cimetière d'une tribu de Palafitteurs du bel-âge du bronze, établie dans la station lacustre du Stand du Boiron.

Nous devons maintenant revenir sur quelques découvertes de faits analogues ou semblables à ceux que nous venons de constater au Boiron. Elles ne sont pas nombreuses; leur description est trop souvent insuffisante, elle ne nous permettra pas des affirmations très assurées; cependant les conclusions que nous tirerons de nos études du Boiron seront appuyées et consolidées par les similitudes que nous y reconnaitrons.

[1]) Nous n'avons pas reconnu de tombe d'enfant dans le cimetière du Boiron.

7. Cimetière de la Moraine, près St-Prex.

A trois kilomètres au Sud-ouest du cimetière du Boiron.

Je résume ici ce que j'ai publié il y a trente ans d'après les récits du propriétaire d'alors, M. Aloïs Revilliod de Muralt.[1]) En défonçant un jardin sur le bord de la terrasse qui domine la falaise du lac, les ouvriers découvrirent, en 1865, une trentaine de squelettes étendus sous terre plate, à 1,2 m de profondeur; quelques uns étaient recouverts par une dalle en pierre brute, de 0,5 m à 1 m, étendue horizontalement sur le corps. Les bijoux trouvés autour de ces squelettes, une vingtaine de bracelets, épingles, anneaux etc. (fig. 140 et 141) sont incontestablement du bel âge du bronze.[2]) On reconnait en particulier, sur les larges bracelets à lame convexe, l'ornementation caractéristique des belles pièces de Corcelettes, Auvernier, Cortaillod, Nidau ou Morges, le motif plusieurs fois répété de carrés ou de losanges, formés de rosettes en cercles concentriques rejointes par des rubans de lignes parallèles. On y voit aussi (fig. 140 a et b) le liséré de perles, bordant les rubans que j'ai décrit à propos du bracelet de la bibliothèque et qui est spécial aux bracelets du bel-âge du bronze de Morges, du Boiron et de la Moraine.

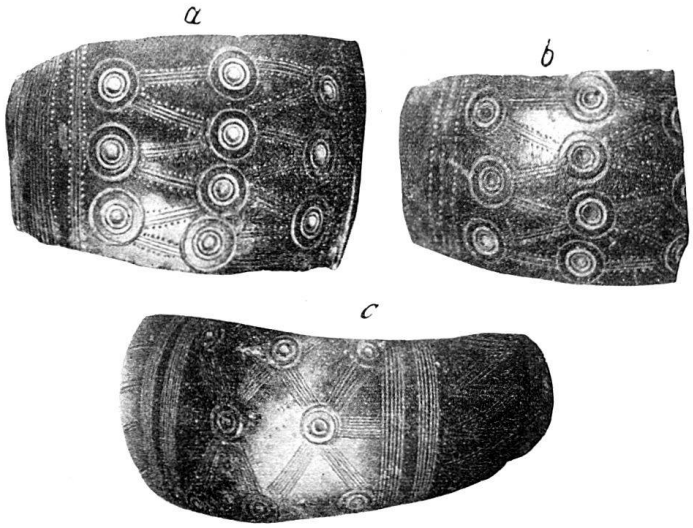

140. Bracelets du cimetière de la Moraine, St-Prex. Réduction 0.6. (Collection A. Revilliod.)

Entre ces squelettes, et, autant que M. Revilliod a pu le constater, alternant presque régulièrement avec les corps, à la même profondeur qu'eux, étaient des urnes, dont une seule m'a été montrée en 1876; elle présentait tous les caractères de la poterie des Palafitteurs de l'âge du bronze. Cette urne, de 13 cm de hauteur sur 16 cm de diamètre, était, comme les autres, remplie d'une masse noirâtre que M. Revilliod tenait pour des cendres; dans ces soi-disant cendres, il n'a cependant pas trouvé de débris d'os calcinés. Tandis que les squelettes reposaient dans des fosses creusées en terre libre, les urnes, au contraire, étaient entourées d'un large lit de terre noirâtre, renfermant des cendres et des charbons, et montrant des traces évidentes de foyer. Au moment même des fouilles, ces faits ont été interprétés, par M. Revilliod et par les autres témoins de la découverte, comme démontrant

[1]) Keller VIIe rapport p. 49, Zürich 1876.

[2]) Ils sont conservés dans la collection particulière de M. Revilliod à Genève.

l'usage simultané de deux modes de sépulture; certains cadavres étaient enterrés, d'autres étaient brûlés et les cendres de ceux-ci étaient recueillies et inhumées dans des urnes au centre même du foyer.

Il y a là des faits tout semblables à ceux que nous avons reconnus au Boiron, en particulier la coexistence dans le même cimetière de l'inhu-

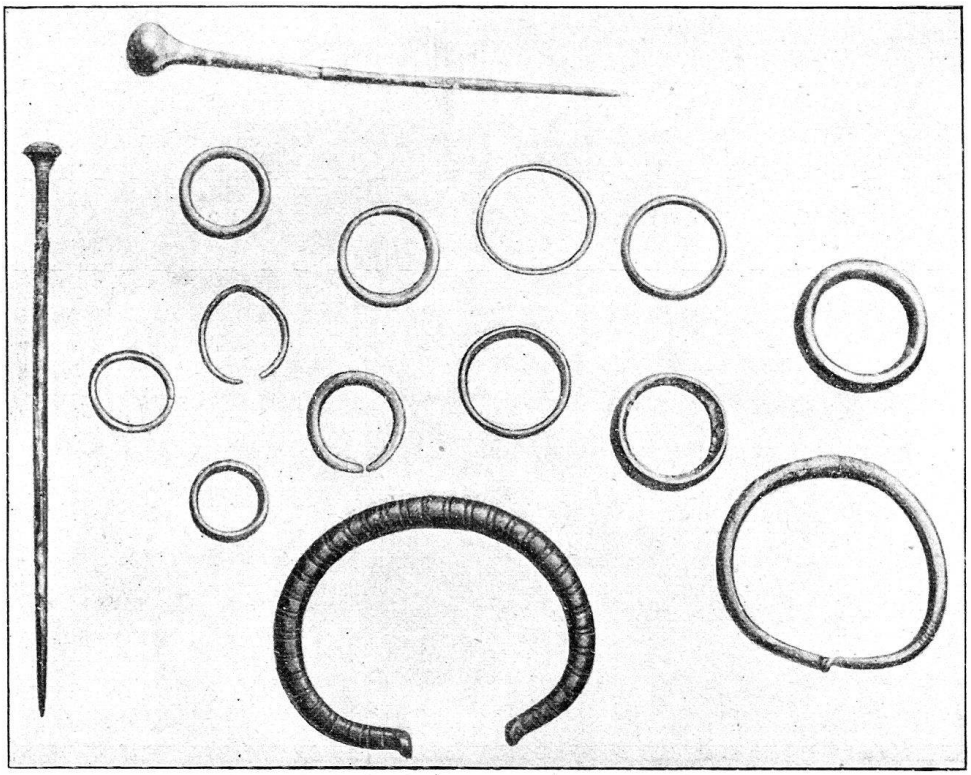

141. Petits bronzes du cimetière de la Moraine, St-Prex. (Collection A. Revilliod.)

mation et de l'incinération. Les petites différences: à la Moraine alternance régulière des deux modes de sépultures, des tombes à inhumation et des foyers à crémation; à la Moraine les foyers, indices de bûchers établis au fond des fosses, au Boiron foyers en dehors du cimetière; à la Moraine prédominance de l'urne cinéraire, au Boiron de l'urne funéraire, etc.; ces différences tomberaient peut-être devant une observation plus complète et plus détaillée, si celle-ci était encore possible.

Je retire, cela va sans dire, les objections que je faisais, en 1876, à la coexistence des deux modes de sépulture, et les suppositions de repas funèbres ou de sacrifices offerts dans le cimetière même aux mânes du défunt ou aux divinités infernales. Mon interprétation actuelle des foyers est, on l'a vu, bien différente.

8. Les Tombes de Montreux.

Un autre groupe de sépultures que nous pouvons rattacher aux Palafitteurs de l'âge du bronze est celui des tombes de Montreux, découvertes en 1876 et 1877 à la Rouvenaz, derrière l'hôtel du Port, et dans les fouilles

de la maison Miauton. Elles ont été décrites par L. Rodé alors professeur au collège de Montreux [1]). Il semble qu'il y ait eu là un assez grand nombre de tombes, soit dans cette localité, soit dans un quartier qui porte le nom caractéristique de Estombes, soit à Vernex-dessous. D'après le récit de Rodé, les sépultures étaient partout en terre plate (sans tumulus), à inhumation; les squelettes en mauvais état, étaient toujours entiers et étendus de leur long; dans un seul cas le squelette était recouvert d'une pierre plate horizontale; dans d'autres cas il était entouré d'un petit mur de galets roulés, non cimentés par du mortier. Dans plusieurs de ces tombes on a trouvé un vase, ou urne, lequel ne contenait ni os ni cendres; une de ces urnes est conservée au Musée du collège de Montreux; elle est du type de nos urnes du bel-âge du bronze. Quant aux pièces de bronze qui ont été recueillies près des squelettes, ce sont des bijoux, épingles et bracelets; il n'y a pas d'armes. Un bracelet, qui est au Collège de Montreux, est orné des décorations caractéristiques des gros bracelets de Corcelettes, Cortaillod, Auvernier et Morges: rosettes réjointes par des rubans de lignes parallèles. Ces bronzes appartiennent au bel-âge du bronze des Palafitteurs.

En somme, les tombes de Montreux sont très analogues aux tombes à inhumation du Boiron. Comme celles-ci, elles sont en terre plate; elles sont peu uniformes, les unes ayant le squelette en terre libre, d'autres sous une dalle de pierre, d'autres dans une tombe de pierres sèches; les squelettes sont accompagnés de vases et urnes ne renfermant ni cendres ni os, donc des vases funéraires. Enfin le type des bijoux de bronze, comme celui des poteries, nous force à les rapporter au peuple des Palafitteurs du bel-âge du bronze. La seule difficulté qui nous arrête est l'absence de palafittes au devant du Montreux actuel et la presqu' imposssibilité, vu la raideur de la rive et du littoral, l'absence absolue de beine [2]), qu'un village sur pilotis y ait jamais été construit. Ce fait, joint à nombre d'autres analogues, nous porterait à croire que, à côté des palafittes en stations lacustres, la terre ferme de notre pays était alors habitée; qu'il y avait des villages terrestres en même temps que des villages lacustres. L'analogie des sépultures de Montreux avec celles du Boiron et de la Moraine de St-Prex nous porterait à croire que les populations terrestres et les populations lacustres avaient les mêmes mœurs funéraires, étaient de même race.

9. La nécropole d'Auvernier.

Il nous reste à comparer nos tombes du Boiron avec la nécropole d'Auvernier [3]), qui a passé jusqu'à présent pour le type des sépultures des Palafitteurs. Cette tombe collective d'Auvernier date, d'après son mobilier funéraire, très-pauvre, de l'époque de transition entre les âges de la pierre et

[1]) Keller VIII rapport p. 40, Zürich 1879.
[2]) Terrasse littorale immergée.
[3]) Voir la description du Dr. Gross, VIIe rapport de Keller p. 36.

du bronze; le voisinage du palafitte d'Auvernier autorise à la rapporter à la tribu lacustre établie près de là.

Mais, était-ce le mode de sépulture normal de ces peuplades? Le fait que cette trouvaille est restée unique, que, à côté des centaines de nos palafittes des lacs subalpins, la charrue du laboureur ou la pioche du fossoyeur ne se sont pas heurtées, partout, à des constructions massives comme celle d'Auvernier, nous engage à une réserve prudente. Ce n'était pas le mode normal de sépulture des Palafitteurs.

Dans la chambre principale de la nécropole d'Auvernier et dans ses galeries on a constaté la présence de 15 à 20 squelettes plus ou moins complets. Comment expliquer cet entassement de cadavres? Comment l'odeur épouvantable de ce charnier n'a-t-il pas empêché l'apport de nouveaux corps dès qu'il y en a eu quelques uns en putréfaction? M. D. Viollier nous indique une solution très plausible de cette difficulté, qui a été proposée en 1906 par Ch. Renel:[1]) ce serait une inhumation au deuxième degré. Les corps auraient été décharnés dans une tombe provisoire, comme dans les cimetières du haut Valais, ou par l'exposition en plein air, comme chez certains peuples sauvages actuels; puis les os auraient été réunis dans un ossuaire commun. La nécropole d'Auvernier serait un ossuaire. La présence de quelques armes, outils ou ornements trouvés dans le sépulcre est la seule objection que je sache opposer à cette hypothèse; l'objection n'est pas absolument irréductible.

Les différences que je signalerai entre la nécropole d'Auvernier et les cimetières du Boiron, de la Moraine et de Montreux, sont entr'autres:

a) le caveau mortuaire collectif et compliqué, ce que nous appellerons l'ossuaire d'Auvernier, en opposition aux tombes individuelles réunies en cimetière des autres localités;

b) la présence à Auvernier de haches de pierre, l'absence dans les autres cimetières de toute arme et de tout outil;

c) l'absence à Auvernier de tout vase funéraire, de toute poterie;

d) les dalles du caveau funèbre d'Auvernier étaient „grossièrement travaillées"; celles des caissons du Boiron ne montrent pas traces de taille.

Les différences sont importantes. Cependant la variété des mœurs funéraires des Palafitteurs, telle qu'elle a été mise en évidence par les tombes du Boiron, est si grande, que je ne trouve pas dans la diversité entre la nécropole d'Auvernier et les tombes des bords du Léman, une impossibilité décisive à attribuer les deux groupes de sépultures aux mêmes peuplades lacustres.

10. Conclusions.

Dans le cours de ce mémoire j'ai, à mesure de ma description, tiré les conclusions suggérées par les faits observés. Ces conclusions sont d'ordres

[1]) Ch. Renel. Les religions de la Gaule avant le christianisme. Annales du Musée Guimet. Tome XXI p. 69, Paris 1906.

fort différents ; quelques unes sont d'importance générale, d'autres ne sont que de simples détails. Je vais les répéter ici en les groupant de mon mieux et en renvoyant pour leur justification aux paragraphes ci-dessus développés.

Mais, avant de formuler ces conclusions, je dois faire ici des réserves formelles au sujet d'une cause évidente d'incertitude qui les entache. Le nombre des fouilles sur lesquelles je me fonde est trop petit ; mes déductions demandent par conséquent vérification, et elles n'obtiendront un caractère d'authenticité définitive que lorsqu'elles auront été reconnues conformes à de nouvelles découvertes. Malgré le soin apporté à l'étude des faits, ceux-ci réclament tous ou presque tous une interprétation ; or, aussi bien l'observation que son interprétation sont œuvres humaines, et par conséquent sujettes à l'erreur. Je demande vérification et critique chaque fois que l'occasion s'en offrira, et je m'inclinerai sans hésiter devant la constatation de nouveaux faits.

Mes observations ont été faites avec attention et conscience. Mais, d'une part, je n'ai plus actuellement la connaissance intime des faits archéologiques que je possédais de 1855 à 1870 ; depuis cette époque j'ai été entraîné trop loin de ces études pour avoir conservé la compétence d'un spécialiste dans la partie. D'autre part, dans des fouilles archéologiques, les faits nouveaux nous apparaissent à mesure que nous détruisons les monuments qui nous les révèlent. Nous voudrions pouvoir rétablir l'état des choses pour les étudier une seconde fois, à la lueur des nouvelles idées qu'elles ont fait surgir. C'est le sort du chercheur dans le domaine de l'archéologie, qui, découvrant les faits de l'industrie humaine passée, ne peut les reproduire à volonté comme nous le faisons dans la physique ou l'histoire naturelle, où l'on peut presque toujours reconstituer les conditions du phénomène. Ces deux considérations expliquent l'insistance que je mets à réclamer la vérification des faits sur lesquels mon mémoire se base et des déductions que j'en ai tirées, partout où des sépultures analogues se présenteront à d'heureux explorateurs.

Et cependant, tout en reconnaissant cette incertitude que je déplore, je crois devoir formuler mes conclusions, car en provoquant les vérifications elles seront peut-être l'occasion de constatations nouvelles et par conséquent de nouvelles conquêtes. Je veux espérer aussi que quelques unes subsisteront devant cette épreuve et seront définitivement admises.

Je dois encore rappeler que je n'ai pas été témoin oculaire ou agent actif de l'ouverture des tombes I, IV, V, X et XII. J'ai entre les mains les pièces qui m'ont été remises par les ouvriers, mais pour les faits mêmes de la découverte, j'en suis réduit aux récits d'autrui.

Quoiqu'il en soit, voici mes conclusions :

1) Les cimetières du Boiron, de la Moraine et de Montreux sont du même âge archéologique ; ils nous donnent les mœurs funéraires des Pala-

fitteurs du *bel-âge du bronze,* ou pour mieux préciser, de la civilisation de la Grande Cité de Morges.

Le cimetière de la Moraine dépendait certainement de la station lacustre de St-Prex; celui du Boiron probablement de la station lacustre du Stand du Boiron.

La question reste réservée de tribus terrestres, appartenant aux mêmes peuplades que les tribus lacustres des Palafitteurs, qui semblent indiquées par le cimetière de Montreux et peut-être par celui du Boiron.

2) Les tombes du Boiron appartiennent certainement au bel-âge du bronze des Palafitteurs. Cela est démontré par le bracelet Chevalier dont l'analogue est celui de Montbec, par le bracelet de la Bibliothèque dont l'analogue est le bracelet Nr. 24947 de la Grande Cité de Morges, par les bracelets Forel de type banal dans les palafittes de la Suisse romande, par l'ensemble des bronzes, par l'ensemble des vases et poteries, par l'absence absolue du mobilier des âges de la pierre et du mobilier des âges du fer.

3) Le cimetière du Boiron est en terre plate, sans tumulus ou tertre funéraire. Il n'y avait pas, sur les sépultures, de stèles verticales de pierre; elles eussent été retrouvées dans le sol. Les tombes n'étant nulle part superposées, je dois admettre qu'elles étaient probablement marquées par quelque signe extérieur, stèle en bois ou jardinet.

4) Les tombes sont en ordre dispersé et non pas en suite régulière, *à la ligne.* Mais c'est incontestablement un cimetière; les Palafitteurs réunissaient leurs morts dans un *champ du repos.*

5) Il y a au Boiron grande diversité dans les modes de sépulture et dans les rites funéraires. Les deux grands modes, inhumation et incinération, y sont représentés côte à côte; dans chacun de ces modes, des variantes très divergentes. Mêmes faits à la Moraine.

Cette constatation explique l'indécision jusqu'ici régnante dans l'archéologie funéraire des Palafitteurs; les types les plus divers de sépultures ont été retrouvés en Suisse.

6) La contemporanéité des deux modes, inhumation et incinération, est prouvée par la similitude du mobilier funéraire: bronzes et vases des deux types de tombes sont de même style, de même époque.

7) Dans les tombes à inhumation du Boiron, pas de caveau ou caisson funéraire; tout au plus une dalle horizontale sur la tête et le haut du corps du squelette (Tombe I, et notes de M. H. Monod).

8) Il n'y avait pas d'orientation uniforme des squelettes (tombes I, X, d'une part; tombe VI, d'autre part).

9) Le cadavre des tombes à inhumation était paré de quelques bijoux, bracelets, épingles, bagues. Pas d'armes ou d'outils.

Les épingles étaient portées sur le thorax (tombe X, squelette masculin); si cette observation de l'ouvrier qui a ouvert la tombe est exacte ce n'étaient pas des épingles à cheveux.

10) A côté du squelette étaient parfois des vases funéraires, réunis en un monument souterrain, la *vaisselle funéraire,* quelques urnes recouvertes par une dalle horizontale. (Tombes VIII et IX.)

Dans la tombe VI un vase était posé entre les jambes du squelette.

11) Dans la vaisselle funéraire de la tombe à inhumation, nous trouvons parfois (tombes VIII et IX), des piles de vases entassés les uns dans les autres, jusqu'à trois ou quatre vases ou sébilles superposées.

Notons soigneusement la similitude de ces piles d'assiettes dans le cimetière du Boiron et dans celui de Hallstatt.

12) Dans les deux seuls crânes que nous ayons de ces tombes du Boiron, les différences de forme sont accentuées; l'un est dolichocéphale, l'autre mésaticéphale, etc. Donc, diversité dans les caractères zoologiques de la population.

Les tombes VI et X où nous avons recueilli ces crânes sont presque exactement du même type funéraire; il ne peut être question pour elles de différence dans l'âge archéologique.

13) Dans les sépultures à incinération du Boiron nous avons une seule fois une urne cinéraire (tombe VII); dans les autres cas (tombes II, III, IV, V, XI et XII), les os du défunt, calcinés et réduits en fragments, étaient dans des *foyers,* tas de terre brûlée, de cendres, de charbons, d'os, de tessons de poterie, de bronzes recuits. Les foyers étaient les produits de bûchers dressés probablement en dehors du cimetière, en tous cas en dehors de la tombe.

14) Il n'y a jamais qu'un seul cadavre reconnaissable dans les fragments d'os d'un foyer; donc pas de sacrifices d'esclaves sur le bûcher du défunt. Il n'y a jamais de fragments d'os d'animaux calcinés, donc pas de sacrifices de bestiaux sur ce même bûcher.

15) Il y a parfois un caisson mortuaire (tombe II, et probablement aussi tombe XI, si nous admettons que la dalle de couverture a été enlevée par un laboureur). Pas de caveau collectif ou chambre d'ossuaire comme à Auvernier.

Une dalle verticale à côté du foyer (tombe XII). Je n'ai pu vérifier moi-même l'observation.

16) Dans les tombes à incinération, nous trouvons presque toujours (sauf dans la tombe XII) un ou plusieurs vases funéraires ayant renfermé, probablement, des offrandes alimentaires aux mânes du défunt. Ces vases, ce que j'appelle *„la vaisselle funéraire"*, au nombre de un seulement dans la tombe V, de plus d'un jusqu'à 6 ou 8 dans les tombes II, III, IV, VII, XI étaient fermés par un bouchon de bois ou d'herbes.

17) Une jambette de chèvre (tombe II), fortifie notre démonstration de présents funéraires offerts à l'âme du décédé, et nous conduit jusqu'à l'hypothèse d'une caste sacerdotale.

18) Les vases funéraires de la tombe à inhumation, et ceux de la tombe à incinération, sont absolument les mêmes, entr'autres nos sébilles coniques, des tombes du Boiron (II, VIII, IX, XI).

19) Dans les tombes II la petite urne B 69, était placée dans la sébille B 68; n'était-ce pas le commencement des piles de vases entassés que nous avons vues dans les tombes à inhumation? (Conclusion 11.)

20) Le cadavre était habillé de ses vêtements pendant l'incinération, ce qui est prouvé par les petits bronzes recuits des tombes II et XII. Il n'y a pas dans nos tombes à incinération de gros bijoux, comme les bracelets, trouvés jusqu'à présent seulement dans les tombes à inhumation.

21) Absence, dans les deux types de sépultures, d'armes et d'outils; cela semble caractéristique.

22) La décoration des bracelets de bronze — motifs plus ou moins compliqués de rosettes, réunies par des rubans, les motifs eux-mêmes répétés trois ou quatre fois sur la longueur de la lame, et séparés par des bordures assez variées, — est la même qui est caractéristique des Palafitteurs de la Suisse et de la Savoie. Cela est valable aussi bien pour les tombes du Boiron que pour celles de la Moraine et de Montreux.

23) Le liséré de perles, qui borde les rubans de jonction des rosettes dans les motifs de décoration de plusieurs de ces bracelets, n'a jusqu'à présent été reconnu que sur les bronzes de la Grande Cité des Palafitteurs de Morges et sur ceux des tombes du Boiron et de la Moraine. Il est l'indice d'une industrie locale dont les produits sont restés confinés dans un rayon peu étendu.

24) La forme des vases du Boiron, sobre et élégante, est celle de la poterie du bel-âge du bronze [1]). De même de leur décoration, uniquement de style géométrique, également très-simple. La pâte de ces vases est en générale fine; elle est celle des terres noires de nos Palafitteurs; mais n'ayant pas été conservée dans l'enveloppe protectrice de l'alluvion lacustre ou de la tourbe, et ayant été délavée par l'eau de pluie filtrant à travers le gravier, elle a perdu son lustre et son brillant; elle est matte. Il y a quelques vases grossiers, à pâte semée de grains de sable ou de très fin gravier; mais ils sont plutôt rares.

25) Je signalerai comme très fréquentes dans les tombes du Boiron les sébilles coniques: B. 66, 67, 77, 87, 94*, 96*, 97*, 97 b*, 109.

26) La marque du potier, dessinée au fond des sébilles B. 94*, 96* sous forme d'une rosette à trois cercles concentriques, est caractéristique du bel

[1]) Dans nos tombes du Boiron, la poterie étant souvent le seul mobilier funéraire, j'ai dû apporter une grande attention à la détermination de son âge archéologique. Je l'ai soumise en plus, à la critique de nos confrères, M. Wiedmer, directeur du Musée archéologique de Berne. Melle L. Dérobert du Musée archéologique de Genève, M. D. Viollier du Musée national de Zurich, M. le Dr. Léon Joulin à Blois, M. A. Naef, archéologue cantonal, M. le Dr. Alex. Schenk, directeur du Musée archéologique, Lausanne. Tous y ont reconnu la poterie des Palafitteurs du bronze.

âge du bronze; elle a été faite par l'empreinte d'une tête d'épingle, en forme de fruit de pavot, portant les cercles concentriques en relief. Nous ne pouvons rien affirmer au point de vue chronologique, mais, au point de vue archéologique, c'est la plus ancienne marque de potier qui nous soit connue.

27) Notons le signe caractéristique, que j'ai indiqué à propos des tombes I et II du Boiron, consistant dans l'état des dents du squelette. Quand la couronne est intacte et attenante à la racine, le cadavre n'a pas subi l'effet du feu, la tombe est à inhumation. Dans la sépulture à incinération, la couronne des dents est détruite, et les racines seules se retrouvent au milieu des fragments d'ossements calcinés.

Post scriptum. 28) En comparant les faits révélés par le cimetière du Boiron avec la description du cimetière de Hallstatt, j'arrive à une conclusion très intéressante. Au point de vue du mobilier funéraire, le Boiron est évidemment de l'âge du bronze, Hallstatt du premier âge du fer. Mais les mœurs funéraires y sont tellement identiques, dans leur complexité,[1]) que je dois attribuer les deux cimetières à des peuplades de même race. Donc, à Hallstatt une tribu de même race que nos Palafitteurs de Suisse aurait atteint une degré plus avancé de la civilisation, soit dans la technique de la métallurgie, soit dans les relations commerciales avec les peuples de l'orient et du midi. La coupure historique devrait, pour cette partie de l'Europe, être située, non entre l'âge du bronze et le premier âge du fer, mais entre l'âge de Hallstatt et celui de la Tène.

Cette conclusion est tellement grave et d'une telle importance historique, que je n'ose la présenter ici que comme une hypothèse d'étude; je me réserve de la justifier, de la développer et de la critiquer plus complètement dans le second mémoire que je publierai, je l'espère, sur la suite de nos découvertes du Boiron. (Morges, septembre 1908.)

[1]) Je constate l'indentité des moeurs funéraires entre Hallstatt et le Boiron dans les points suivants: a) Cimetières en terre plate, en ordre dispersé. b) Coexistence de l'inhumation et de l'incinération. c) *Inhumation*, pas d'orientation des tombes — corps étendus — quelques bijoux - vaisselle funéraire. d) *Incineration*, bûchers de crémation en dehors du cimetière — „foyers" dans les tombes - urnes cinéraires rares — vaisselle funéraire — piles d'assiettes — combustion des vêtements sur le cadavre — pas trace de rites religieux funéraires.

Les différences sont les suivantes: *Hallstatt*, quelques cas de crémation partielle du corps — grandes terrines d'argile cuite. *Boiron*, Quelques cistes — des dalles horizontales — pas d'armes.